

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 avril 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

M. Martin Lefebvre est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

60-04-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
appuyé par M. Jacques Lirette,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

61-04-2015

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
appuyé par Mme Ginette Camiré,
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit approuvé avec dispense de lecture.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2015 :

Il est constaté qu'une copie du rapport budgétaire au 31 mars 2015 est déposée à chaque membre du conseil.

62-04-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1500135 à C1500189	112 723.34 \$
Paiements Internet L1500056 à L1500078	51 668.58\$

Pour un grand total de :	164 391.92 \$
--------------------------	---------------

63-04-2015

DEMANDES DU SERVICE INCENDIE :

2 habits de combat au coût de 1725 \$ chacun plus les taxes;

3 paires de bottes de pompier en cuir au coût de 445 \$ chacune plus les taxes;

6 lampes de combat au coût de 72 \$ chacune plus les taxes;

4 casques jaune « métro 660 » au coût de 310 \$ chacun plus les taxes;

5 étiquettes d'identification pour les casques au coût de 15 \$ chacune plus les taxes;

4 paires de gants au coût de 87 \$ chacune plus les taxes;

1 bâche spéciale pour les cylindres d'APRIA (8x8) au coût de 425 \$ plus les taxes;

1 boîte auto-inject 20 ampères pour le véhicule 622 au coût de 360 \$ plus les taxes;

Formation de RCR pour 7 pompiers au coût de 57 \$ chacun plus les taxes et une allocation de 15 \$ chacun pour le dîner;

Allocation de 25 \$ pour défrayer une partie du coût d'utilisation d'un véhicule tout terrain ou d'une motoneige;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

LETTRÉ DE DÉMISSION DU CHEF POMPIER :

Il est annoncé que le chef pompier actuel, Monsieur Raymond Breton, a donné sa démission le 24 mars 2015 et qu'elle sera effective à partir du 30 juin 2015. Le maire fait la lecture de la lettre de démission.

64-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE AIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC :

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie (chef pompier), M. Raymond Breton, a remis sa démission le 24 mars 2015 et qu'elle sera effective à partir du 30 juin 2015;

Considérant que la Municipalité doit passer des entrevues pour engager un nouveau directeur du service de sécurité incendie (chef pompier);

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que soit octroyé un contrat pour une aide d'accompagnement à l'École nationale des pompiers du Québec pour la participation aux entrevues à un taux horaire de 90 \$ de l'heure, plus les frais de déplacement et de repas ainsi que des frais administratifs au coût de 15 % du montant total du service rendu.

65-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL BLANC POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2015 AU 30 AVRIL 2017 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit demander des soumissions pour la fourniture et la livraison de carburant diesel blanc;

Considérant que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées et les soumissions se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix à la rampe Valéro + marge à ajouter
Philippe Gosselin et Ass. Ltée	Prix à la rampe Valéro - 0.0051 \$ du litre
Paquet & Fils Ltée	Prix à la rampe Valéro + 0.0000 \$ du litre
Sonic La Coop fédérée	Prix à la rampe Valéro + 0.0011 \$ du litre
Les Pétroles R. Turmel	Prix à la rampe Valéro + 0.0030 \$ du litre

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soit octroyé à Philippe Gosselin et Ass. Ltée le contrat pour la fourniture et la livraison de carburant diesel blanc pour la période du 1er mai 2015 au 30 avril 2017 au prix à la rampe Valéro moins (-) 0.0051 \$ du litre, soit une marge négative.

66-04-2015

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL ET DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ :

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à 4 entrepreneurs spécialisés pour des travaux de rapiéçage manuel et de rapiéçage mécanisé pour l'année 2015;

Considérant les soumissions suivantes :

	100 tonnes manuel	500 tonnes mécanisé	Total
Const. B.M.L.	181.30 \$ / t.m.	107.70 \$ / t.m.	71 980 \$ + les taxes
Entreprises Lévisiennes	212.20 \$ / t.m.	106.75 \$ / t.m.	74 595 \$ + les taxes
Pavage St-Henri	200.00 \$ / t.m.	112.00 \$ / t.m.	76 000 \$ + les taxes
Pavage L.G.F. Inc.	193.00 \$ / t.m.	120.00 \$ / t.m.	79 300 \$ + les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Constructions B.M.L., Division de Sintra Inc. pour des travaux de rapiéçage manuel et de rapiéçage mécanisé pour l'année 2015 pour un montant approximatif de 71 980 \$ plus les taxes, soit 181.30 \$ la tonne métrique pour du rapiéçage manuel et 107.70 \$ la tonne métrique pour du rapiéçage mécanisé.

67-04-2015

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LE PAVAGE D'UNE PATINOIRE DE DEKHOCKEY :

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à 4 entrepreneurs spécialisés pour des travaux de pavage d'une patinoire de dekhockey;

Considérant les soumissions suivantes :

Pavage St-Henri	120.00 \$ / t.m.	18 000 \$ plus les taxes
Pavage L.G.F. Inc.	140.00 \$ / t.m.	21 000 \$ plus les taxes
Entreprises Lévisiennes	159.00 \$ / t.m.	23 850 \$ plus les taxes
Const. B.M.L.	160.92 \$ / t.m.	24 138 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Pavage St-Henri pour des travaux de pavage d'une patinoire de dekhockey pour un montant approximatif de 18 000 \$ plus les taxes, soit 120.00 \$ la tonne métrique.

68-04-2015

ACHAT DE 99 BACS DE RÉCUPÉRATION :

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à 2 entreprises pour l'achat et la livraison de 99 bacs de récupération;

Considérant les soumissions reçues :

Services sanitaires Denis Fortier	7 326.00 \$ plus les taxes
Gestion USD Inc.	7 495.80 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Services sanitaires Denis Fortier pour l'achat et la livraison de 99 bacs de récupération avec des roues de 12 pouces de marque IPL Mastercard, pour un montant de 7 326.00 \$ plus les taxes.

69-04-2015

ACCEPTATION DES FRAIS FACTURÉS PAR TÉLUS POUR L'INSTALLATION DES POTEAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN ET DANS LA RUE DES ENTREPRISES :

Considérant la nouvelle politique de Télus effective depuis le début de janvier 2015 concernant les frais reliés à la construction de la structure de poteaux;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de payer les frais obligatoires à Télus reliés à la construction de la structure de poteaux pour le Développement du Moulin, soit de 9 334 \$ plus les taxes et de 4 262 \$ plus les taxes pour la rue des Entreprises située dans le parc industriel.

70-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 PELLES HYDRAULIQUES AVEC OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que les travaux pour le Développement du Moulin débiteront en mai prochain;

Considérant que des soumissions par voie d'invitation furent envoyées à Les Excavations Bruno Turcotte Inc. et à Joseph Bêty

Inc. en vue de l'octroi d'un contrat pour l'obtention desdites machineries lourdes;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse conforme soit celle de Les Excavations Bruno Turcotte Inc. pour la fourniture de 2 pelles hydrauliques avec opérateur selon les clauses demandées au devis et selon les prix proposés, soit 129 \$ de l'heure pour une pelle hydraulique de 1 5/8 verges et 160 \$ de l'heure pour une grosse pelle hydraulique 2 1/2 verges.

71-04-2015

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 BULLDOZERS AVEC OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que les travaux pour le Développement du Moulin débuteront en mai prochain;

Considérant que des soumissions par voie d'invitation furent envoyées à Les Excavations Bruno Turcotte Inc. et à Joseph Bêty Inc. en vue de l'octroi d'un contrat pour l'obtention desdites machineries lourdes;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse conforme soit celle de Les Excavations Bruno Turcotte Inc. pour la fourniture de 2 bulldozers avec opérateur selon les clauses demandées au devis et selon les prix proposés, soit 100 \$ de l'heure pour un bulldozer de 15 000 livres et plus ainsi que 155 \$ de l'heure pour un bulldozer de 35 000 livres et plus.

72-04-2015

ENGAGEMENT DE MANŒUVRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Guy Bêty et M. Régis Lefebvre à titre de manœuvres pour des travaux à effectuer dans le Développement du Moulin au taux horaire de 19.00 \$ de l'heure.

73-04-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES RÉNOVATIONS AU CENTRE PAROISSIAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document pour présenter une demande d'aide financière au Fonds portant sur l'accessibilité dans les collectivités afin d'améliorer l'accessibilité au Centre Paroissial.

74-04-2015

REGROUPEMENT DES ASSURANCES DE L'OEUVRE DES LOISIRS AVEC CELLES DE LA MUNICIPALITÉ :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le regroupement des assurances de l'Oeuvre des Loisirs avec celles de la Municipalité auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

75-04-2015

ENGAGEMENT D'UNE COORDINATRICE ET DES MONITRICES POUR L'ÉTÉ 2015 :

Considérant que l'Oeuvre des Loisirs a besoin d'une coordinatrice et des monitrices pour le terrain de jeux au cours de l'été 2015;

Considérant que des déductions à la source doivent être perçues à chaque paie pour les employés et que la Municipalité a un système pouvant gérer les paies;

En conséquence, il est proposé M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par M. Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Mylène Sylvain à titre de coordinatrice au taux horaire de 14.00 \$ de l'heure ainsi que Mme Mélanie Fillion, Mme Andréanne Camiré et Mme Esther Labrecque au salaire minimum. Que le conseil municipal autorise que la Municipalité paie les monitrices et que l'Oeuvre des Loisirs rembourse le montant total déboursé pour les paies à la fin de l'été 2015.

76-04-2015

DEMANDES DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD – FESTIVAL DU JOKER DU 18 AU 21 JUIN 2015 :

Considérant que L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard organisera un festival du 18 au 21 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise à L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard :

- 1) l'utilisation du stationnement du Centre Paroissial pour ériger un chapiteau;
- 2) l'accessibilité du Centre Paroissial et la possibilité d'emprunter des tables et des chaises;
- 3) occuper les lieux au 551 rue Vaillancourt;

De plus, le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 500 \$.

77-04-2015

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UN PROJET D'UNE FRIPERIE 0-5 ANS :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 000 \$ au Cercle des Fermières, soit Madame Ginette Blanchette, pour effectuer des travaux d'aménagement dans un local pour l'implantation d'une nouvelle friperie 0-5 ans.

78-04-2015

27^E SOUPER ANNUEL DES JEUNES GENS D'AFFAIRES DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le 27^e souper des jeunes gens d'affaires organisé par le CLD Nouvelle-Beauce le 6 mai prochain au coût de 55 \$ taxes incluses.

79-04-2015

13^E ÉDITION DU SOUPER BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LA FONTAINE :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité au coût de 100 \$ pour le 13^e souper bénéfique qui aura lieu le 2 mai prochain au Centre Castel de Sainte-Marie au profit de l'Association d'entraide communautaire La Fontaine. Cet organisme offre du soutien aux familles ayant une personne vivant avec limitation intellectuelle et/ou physique.

80-04-2015

SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – BEAUCE MÉDIA :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de prendre une publicité au coût de 247 \$ plus les taxes pour les pages consacrées à la semaine nationale de l'action bénévole présentée par le Beauce Média. Cette année, l'ensemble des bénévoles œuvrant à Saint-Bernard sera remercié par le conseil municipal.

DIVERS :

On mentionne le montant total des revenus de location du Centre Paroissial qui s'élève à 660.00 \$ pour le mois de mars 2015.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de mars 2015 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de mars 2015 sont transmis et déposés à la table du conseil.

81-04-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 50.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière